



Apart s.à.r.l.  
21, rue d'Orval  
L-2270 Luxembourg

T +352 26 81 09 14  
F +352 26 81 09 15  
info@apart.lu

RC B103049  
TVA LU20267118  
MAT 20042417239

BILLULL LU19 0025 1743 6501 7500  
BCEULL LU44 0019 2855 5024 4000

## Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent les relations entre le client et Apart s.à r.l. (ci-après « Apart »).  
Les conditions générales s'appliquent à tous les contrats relatifs à des prestations conclus entre le client et Apart.

- Objet du contrat, droits d'auteur, droits de reproduction et confidentialité, données et fichiers**
  - 1.1. Apart s'engage par écrit ou verbalement à réaliser les travaux commandés par le Client.
  - 1.2. Sous réserve des droits qui ont été cédés ou concédés par Apart au Client en vertu d'une disposition contractuelle expresse particulière, Apart reste titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des dessins et modèles, droits sur les codes et bases de données, etc.) afférents aux créations et au matériel qui ont été réalisés en exécution du contrat. Est également visé le matériel de conception préparatoire tels les projets, esquisses, croquis, etc.
  - 1.3. Apart accorde toutefois au Client l'autorisation d'utiliser et d'exploiter les créations adressées à ce dernier conformément à leur destination, dans le strict respect des limites et aux conditions, notamment financières, précisées dans l'offre, le bon de commande, la facture ou tout autre document contractuel établi entre les parties. Cette autorisation ne comporte cependant aucune cession de droits et ne s'étend qu'aux actes d'exploitation nécessaires à l'utilisation normale des créations par le Client (exploitation primaire), à l'exclusion de toute autre forme d'exploitation dérivée (adaptation, merchandising, etc.). En cas de doute quant à la portée de l'autorisation et à défaut de toute précision à cet égard, la destination du matériel livré au Client est réputée correspondre strictement à la première utilisation qu'il en fait. Ceci ne vaut que pour le matériel définitif livré au Client par Apart ; les projets, croquis, et autres travaux préparatoires ne peuvent être exploités sans l'accord écrit et préalable d'Apart qui en conserve la propriété et peut en exiger la restitution à tout moment.
  - 1.4. Lors de chaque publication des créations d'Apart, le Client s'engage à y faire figurer le logo d'Apart de manière visible et dans la mesure compatible aux usages en matière publicitaire.
  - 1.5. Le Client ne peut s'opposer à la mention du nom d'Apart, même si le travail mentionne déjà le nom d'un éditeur ou d'un intermédiaire, d'un agent publicitaire ou autres.
  - 1.6. Sauf stipulation contraire, le Client autorise Apart à diffuser sur son site Internet ou sur d'autres supports promotionnels (showreel, blogs, forums dédiés au design, etc) tout ou partie des créations livrées à ce dernier, et à reproduire sa marque ou les autres signes distinctifs apparaissant dans les créations, et ce, aux seules fins de référencement (portfolio).
  - 1.7. La cession du droit de reproduction au Client est soumise à la condition suspensive du paiement intégral de la rémunération due à Apart, en ce compris les éventuels intérêts de retard et autres frais supplémentaires.
  - 1.8. Apart s'engage à réaliser les travaux demandés avec soin, diligence et précision en ayant en permanence pour objectif de servir au mieux les intérêts et les besoins du Client.
  - 1.9. Apart ne s'engage pas à fournir au Client les données et fichiers originaux. Si le Client souhaite que ceux-ci lui soient remis, une convention spécifique devra être conclue à cet effet moyennant rémunération spécifique. Les données fournies ne peuvent être modifiées qu'avec l'accord préalable d'Apart.
  - 1.10. Ni les travaux préparatoires, ni les originaux ni les reproductions des réalisations d'Apart ne peuvent être modifiés ou cédés à un tiers sans l'autorisation d'Apart. Toute reproduction, cession ou modification – même partielle – est interdite. Apart se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts en cas de non-respect de cette disposition.
  - 1.11. Apart s'engage à traiter les informations recueillies du Client de manière confidentielle.
  - 1.12. Le devis signé par le Client prend valeur de contrat. L'acceptation du devis par le Client pourra néanmoins également se faire tacitement comme par exemple par l'envoi à Apart d'instructions ou de matériel nécessaire à la réalisation d'un travail suite à l'émission d'un devis. L'acceptation tacite du devis donnera naissance au contrat entre Apart et le Client.
- Rémunération, réception, conditions de paiement**
  - 2.1. Sauf disposition contraire, la réalisation des travaux demandés par le Client ainsi que toute autre activité doivent être rémunérées.
  - 2.2. Apart est rémunéré pour la conception et la réalisation du travail commandé par le Client ainsi que pour la transmission des droits de reproduction.
  - 2.3. Les prix stipulés sur un devis sont par défaut valables 1 mois à partir de la date d'émission du devis, sauf stipulation contraire sur le devis. Ces prix restent partant fermes si la commande intervient endéans ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement et explicitement énoncées sur le devis. Toutes les prestations non mentionnées explicitement sur le devis ne sont pas comprises dans le devis et peuvent faire l'objet d'un devis séparé ou seront facturées au Client au prix courant.
  - 2.4. La rémunération ne peut être refusée sur base de critères liés à la conception. Le Client reconnaît que dans le cadre de l'exécution d'un travail, Apart jouit d'une liberté de conception pleine et entière. Si le Client souhaite apporter des modifications pendant ou après l'exécution d'un travail, il doit supporter les frais supplémentaires y afférents.
  - 2.5. En cas de changement ultérieur du type, de la durée, de la portée ou de l'espace d'utilisation, Apart est en droit de facturer au Client la différence entre l'utilisation réelle et l'utilisation initialement convenue.
  - 2.6. Si les travaux livrés ne sont pas utilisés ou si uniquement des maquettes sont livrées, la rémunération des droits de reproduction est sans objet sans préjudice des droits d'auteur qui restent acquis à Apart et qui doivent être rémunérés.
  - 2.7. Les rémunérations nettes doivent être augmentées du taux de TVA applicable.
  - 2.8. Après la fin du travail ou après chaque phase de travail, Apart établit une facture. Chaque facture doit être réglée dans son intégralité endéans un délai d'un mois à compter de sa date d'émission. Si une facture n'est pas réglée endéans le délai d'un mois à compter de sa date d'émission, des intérêts de retard seront facturés au Client conformément aux dispositions de la directive 2000/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales respectivement de la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard.
  - 2.9. Si un travail s'étale sur une période relativement longue ou nécessite des engagements financiers élevés de la part d'Apart, des acomptes adaptés pourront être réclamés par Apart au Client.
- Prestations complémentaires, frais annexes et frais de déplacement**
  - 3.1. Toute étude manuscrite et tout contrôle de production ainsi que toutes autres prestations complémentaires seront facturés séparément au prix courant.
  - 3.2. Apart se réserve le droit de commander les prestations externes nécessaires à la réalisation du travail demandé par le Client.
  - 3.3. Les frais de déplacement et de repas pour les voyages entrepris dans le cadre d'un projet qui sont autorisés par le Client sont à charge du Client.
- Responsabilité**
  - 4.1. Pour les propres actes et pour le contenu des textes, notamment pour les informations techniques, ne relevant pas de son domaine de compétence, contenues dans le travail réalisé, Apart n'assume de responsabilité qu'en cas de faute grave ou intentionnelle ou en cas de négligence grave.
  - 4.2. Apart n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude, l'actualité, le caractère complet et la qualité des textes, images et informations fournis par le Client et destinés à la publication et à la reproduction.
- 4.3. Apart n'assume à l'égard du Client aucune responsabilité en ce qui concerne la conformité légale du travail réalisé notamment au regard du droit de la concurrence, des bonnes moeurs, de la réglementation en matière de publicité trompeuse, dénigrante ou comparative, de la réglementation relative à la concurrence déloyale ou de la réglementation relative à l'étiquetage des produits. Apart n'est pas responsable du contenu des travaux et maquettes publiés. Par ailleurs Apart n'assume à l'égard du Client aucune responsabilité concernant l'utilité pratique du travail réalisé.
  - 4.4. Le Client garantit qu'il est autorisé à utiliser tous les documents, idées, esquisses, photographies, enregistrements et autres éléments mis à la disposition d'Apart et qu'il ne viole aucun droit de propriété, droit intellectuel, ou tout autre droit généralement quelconque appartenant à un tiers. Sans indication expresse, Apart peut supposer que le Client dispose de toutes les autorisations requises. Si le Client devait, malgré cette assurance, ne pas disposer de ces autorisations, le Client s'engage à tenir Apart quitte et indemne contre toute demande d'indemnisation qui pourrait être introduite contre Apart. Apart se réserve le droit de suspendre l'exécution du travail en présence d'une contestation portant sur les droits d'un tiers.
  - 4.5. Apart n'assume aucune responsabilité par rapport au Client pour les contrats confiés à des tiers au nom et pour le compte du Client.
  - 4.6. La transmission par le Client d'un « bon à tirer » décharge Apart de toute responsabilité concernant les erreurs ou omissions qui seraient constatées pendant ou après l'achèvement du travail commandé.
  - 4.7. Les réclamations pour des vices apparents doivent être signalées par écrit à Apart endéans les quinze jours suivant la livraison du projet. Après écoulement de ce délai, le travail réalisé est réputé irréprochable.
- Contrôle de production et exemplaires des documents physiques**
  - 5.1. Apart ne se charge du contrôle de production que si ce contrôle a été contractuellement convenu avec le Client. Si Apart se charge de ce contrôle, Apart est autorisé à prendre toutes les décisions utiles et nécessaires dans ce contexte.
  - 5.2. Dix exemplaires de tous les travaux et impressions reproduits doivent être remis spontanément à Apart. Apart peut les utiliser comme preuve de ses compétences dans le cadre de sa publicité personnelle dans l'ensemble des médias.
- Contrôle de production Web**
  - 6.1. Tout développement Web hébergé par Apart chez son partenaire Hetzner se fait sur un serveur de test mis à la disposition du Client. Le site de test présent sur le serveur permet au Client d'en vérifier le bon fonctionnement et d'en expérimenter les différentes fonctionnalités avant sa mise en production.
  - 6.2. Apart et le Client assument ensemble et séparément la vérification de la partie fonctionnelle du site en production. Sauf disposition contraire, le Client assume la partie contenu du site de production à la mise en production et ultérieurement.
- Réalisation, retard, annulation**
  - 7.1. Si la réalisation d'un travail prend du retard pour des raisons imputables au Client, la planification doit être renouvelée. Apart se réserve pour cette hypothèse également la possibilité d'augmenter proportionnellement sa rémunération.
  - 7.2. Si un travail commandé est réduit ou annulé avant le début du travail, Apart aura droit à une rémunération forfaitaire correspondant à 10 % du montant convenu pour le travail. Si un projet en cours d'exécution est réduit ou annulé après le début du travail, Apart peut réclamer au Client la rémunération convenue ainsi que le paiement des dépenses et prestations préalables.
  - 7.3. En cas d'annulation du contrat, Apart est en droit d'utiliser le travail déjà réalisé à d'autres fins.
- Garanties et conditions en développements applicatifs**
  - 8.1. L'accessibilité de l'hébergement (domaine, scripts, base de données, etc.) ne peut être gérée ni influencée par Apart et est soumise à la pleine responsabilité du fournisseur de l'hébergement ou du Client.
  - 8.2. Les modifications apportées à la configuration du serveur, telles que les modifications du logiciel ou du hardware, peuvent entraver le bon fonctionnement du site web. Celles-ci ne sont pas comprises dans cette offre et, dans ce cas, Apart ne peut être tenu responsable d'un logiciel dont le fonctionnement ne serait pas irréprochable. Un contrat de maintenance peut être établi entre les parties pour palier aux éventuelles adaptations à apporter au site Internet pour le maintien de son bon fonctionnement. Dès lors, toute modification annoncée par l'hébergeur entrainera l'adaptation du site dans les meilleures conditions et évitera tout type de dysfonctionnement.
  - 8.3. Le site web est soit hébergé par Apart chez Hetzner soit par le Client chez l'hébergeur de son choix. Dans ce cas, le Client doit veiller au respect des requis et conditions techniques avant le début du projet. Le Client est donc responsable de la sécurisation de toutes les bases de données et données liées au projet, tant au cours du développement qu'après le lancement du site web.
  - 8.4. La garantie porte exclusivement sur les scripts établis par Apart. Celle-ci est valable pour la configuration de l'hébergement établie au moment de la mise en service du site web.
  - 8.5. Apart décline toute responsabilité pour les logiciels et services de fournisseurs tiers qui sont intégrés au site web au moment de la mise en service de celui-ci ou ultérieurement. Ceci vaut également pour le logiciel utilisé, disponible via les licences open-source. Le Client est tenu de contrôler en conséquence le fonctionnement irréprochable des fonctions et services offerts dans ce document avant la mise en service du site web et de notifier à Apart tout manquement qu'il aurait éventuellement constaté. Apart ne peut en aucun cas être tenu responsable de dommages éventuels directs ou indirects (en ce compris, mais pas seulement, sous forme d'atteinte à la personne ou à la personnalité, de pertes du chiffre d'affaires, de perte de données ou d'une entrave aux opérations commerciales) causés par l'utilisation des scripts ou services livrés.
  - 8.6. La responsabilité d'Apart est limitée au remboursement de la valeur de l'offre établie dans ce document et se limite aux services décrits dans ce document.
- Dispositions finales**
  - 9.1. Le Client qui a adressé une commande à Apart est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales sans aucune réserve.
  - 9.2. Les instructions téléphoniques fournies par le Client doivent être confirmées par écrit pour être opposables à Apart.
  - 9.3. Si une des dispositions des présentes conditions générales devait ne pas être valable, cette invalidité n'affecte en rien la validité des autres dispositions.
  - 9.4. Les présentes conditions générales prennent sur les éventuelles conditions générales du Client même si celles-ci spécifieraient qu'elles sont seules valables. Une dérogation aux présentes conditions générales n'est valable que si elle a été constatée par écrit.
  - 9.5. Apart se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales.
  - 9.6. Les présentes conditions générales sont régies par le droit luxembourgeois.
  - 9.7. Tous les litiges en relation avec les présentes conditions générales ou en relation avec un contrat qui se basent sur les conditions générales relèvent de la compétence exclusive des juridictions de Luxembourg-Ville.